

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°13-2021-162

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / SGC 13 Service du Patrimoine, de l Immobilier et de la Logistique

0 1	
13-2021-06-11-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame	
Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du	
secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour	
l ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur	
le budget de l État et l exercice des attributions de représentant du	
pouvoir adjudicateur (3 pages)	Page 3
13-2021-06-11-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature rôle	_
responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement	
secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l État	
au titre des différents programmes relevant des responsables d unités	
opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (3	
pages)	Page 7
13-2021-06-11-00005 - Arrêté portant subdélégation d ordonnancement	
secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l État	
aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les	
applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au	
titre des différents programmes (5 pages)	Page 11
13-2021-06-11-00006 - Arrêté portant subdélégation d ordonnancement	
secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l Etat	
au titre des différents programmes??exécutés par le centre de services	
partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages)	Page 17

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

Secrétariat général commun



Liberté Égalité Fraternité

Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO Tél: 04 84 35 48 16 nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fi RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à Madame Florence ARNOLDY
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1er avril 2019 :

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1er avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00 <u>www.bouches-du-rhone.gouv.fr</u> Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013; SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFS CL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013; DCTSDR0013; SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)

- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence ARNOLDY, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Kévin FILORI, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

Article 2

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence ARNOLDY, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Kévin FILORI, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance ou Madame Patricia GULBASDIAN, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-03-29-00004 du 29 mars 2021 est abrogé.

Article 5

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation, La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00003

Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Secrétariat général commun



Liberté Égalité Fraternité

Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO Tél: 04 84 35 48 16 nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA nº

Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Préfecture des Bouches-du-Rhone - 13-2021-06-11-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d unité

opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun des

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00 <u>www.bouches-du-rhone.gouv.fr</u>

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Considérant le déploiement généralisé de Chorus,

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur Kevin FILORI, Monsieur Pascal D'ANGELO, Madame Laure WALAS et Monsieur Gilles MORA pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0354-DR13-DP-13
- 0354-DR13-DCTE
- 0354-DR13-DRDD
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0155-CDCT-D013
- 0124-CDRJ-DR13
- 0134-CCRF-DR13

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Annie MATTEI** et Madame **Sadia HADJ** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0723-DR13-DD13

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- ministère de l'intérieur.
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de la justice.
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère des armées,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- ministère des solidarités et de la santé,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,

- ministère de la culture,
- ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation ,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-03-05-003 du 5 mars 2021 est abrogé.

Article 5

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation, la directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00005

Arrêté portant subdélégation d ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes





Liberté Égalité Fraternité

Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO Tél: nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 — 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires** et concerne les centres financiers et centres de coût suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGAC-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PRFSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFS CL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013; DCTSDR0013; SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Article 2

Sont autorisés à signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans la limite de 2 500 € TTC et imputés sur les programmes 354 "Administration territoriale de l' Etat" et 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Cette procédure dématérialisée (ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits) est effectuée sur l'interface informatique chorus déplacements temporaires.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-03-29-00005 du 29 mars 2021 est abrogé.

Article 4

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation, La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

ANNEXE 1 à l'arrêté du 11 juin 2021

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans l'application Chorus formulaires

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
MORA	Gilles
D'ANGELO	Pascal
GUEDJ	Eliane
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
WALAS	Laure
RAVELOARISOA	Fy
LAUPRETRE	Deborah
GUEYDON	Dominique
MAHY	Pascal
NOEL	Pascal
SCALERANDI	Jessica
IVARS	Didier
HADJ	Sadia
SICCO	Marc
MATTEI	Annie

ANNEXE 2

à l'arrêté du 11 juin 2021

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation

Dans l'application

chorus déplacements temporaires

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	TRUET CHERVILLE	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	RICARD	Bruno
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	TRUET CHERVILLE	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	FILORI	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	MORA	Gilles
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	IVARS	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOLDY	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BENNAIM	Clotilde

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00006

Arrêté portant subdélégation d ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur





Liberté Égalité Fraternité

Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO Tél: 04 84 35 48 16 nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

> La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l' Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône :

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1er janvier 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur mentionnés en annexe 1 pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en annexe 2.

Article 2

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-012 du 26 janvier 2021 est abrogé.

Article 3

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation, La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

ANNEXE 1

à l'arrêté du 11 juin 2021

portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l' Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Patricia GULBASDIAN

responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Yasmina BOUTONNET

chefs de pôles du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe du pôle subventions-recettes
- Latifa LASRI, cheffe du pôle commande publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Christelle CREPLET
- Aboubaker AHMED SALAH

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Laurence GIMET
- Oumema ACHIKHOUSSEN
- Pauline TRIBOUT
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Gilbert HAITAIAN
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT

ANNEXE 2

à l'arrêté du 11 juin 2021

Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat - Programmes -

	00	
Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
147	Politique de la ville	Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
174	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

0	Intitules des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, cultuelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie et des Finances
780	Pensions	Ministère de l'Economie et des Finances